

Mercredi 27 juillet 2005 **Une nouvelle ambition pour la réforme de l'État**

Jean-François Copé, ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État, porte-parole du gouvernement, a présenté aujourd'hui en Conseil des ministres une communication sur la réforme de l'État. Le passage en régime LOLF à partir du 1^{er} janvier 2006 et le rapprochement du budget et de la réforme de l'État constituent en effet une formidable opportunité de modernisation de l'État, conforme à ce qu'attendent les Français.

Depuis trois ans, le Gouvernement a engagé une série d'actions.

- La mise en œuvre de la LOLF a réformé en profondeur les règles budgétaires et comptables.
- L'administration électronique a été développée.
- Un premier effort de simplification a été conduit.
- La notion de productivité s'est installée dans l'administration, par exemple grâce aux stratégies ministérielles de réforme (SMR).

Les premiers résultats sont là. L'ensemble des ministères est mobilisé pour réussir la LOLF le 1^{er} janvier prochain. Une amélioration des processus d'achats publics va permettre une économie de 100 millions d'euros en 2006 à Bercy. Un programme de cessions immobilières est en cours avec un objectif de 600 millions d'euros de ventes en 2005. Enfin, le succès de la télédéclaration a montré que l'administration électronique répondait aux besoins et aux attentes des contribuables.

Il s'agit désormais de généraliser les procédures de modernisation de l'État et de passer ainsi du « prototype ponctuel » à la « production en série ».

La réforme de l'État au service des usagers

Rendre compréhensible l'action de l'État

Aujourd'hui, personne ne sait exactement le nombre de textes en vigueur : on l'évalue à environ 10 000 lois, 150 000 décrets et 300 000 arrêtés. Et la tendance est à l'augmentation continue !

Pour y remédier, le secrétaire général du gouvernement sera mandaté pour filtrer les textes non indispensables ou trop longs ; des études d'impact systématiques analyseront les coûts et la complexité induits par les nouvelles procédures. Enfin, à chaque nouveau texte correspondra des abrogations de textes obsolètes, d'une longueur et d'une complexité comparables.

Simplifier la vie quotidienne des Français

Simplifier la vie quotidienne des Français, c'est passer en revue les différentes formalités auxquelles ils sont soumis et lutter contre la complexité sous toutes ses formes :

- en la mesurant par un indicateur synthétique, mis en place dès 2006, qui tiendra compte du volume des documents administratifs, des démarches imposées à l'utilisateur, des coûts pour les entreprises ;
- en recourant massivement aux nouvelles technologies de l'information, afin de pouvoir accomplir l'essentiel des démarches par internet. Le mouvement est amorcé ; il doit se poursuivre, dans des conditions de sécurité informatique constamment éprouvées ;
- en garantissant un service public de qualité : la certification des services en contact avec le public, par des organismes indépendants, sera progressivement développée ; les « visites mystère » se multiplieront ; et un effort majeur sera fait pour l'information des usagers et la

simplification du langage administratif.

Une troisième loi de simplification (loi anti-lois), soumise au Conseil des ministres avant la fin de l'année, permettra de lever les éventuels obstacles juridiques à ces réformes et proposera l'abrogation d'au moins 130 lois devenues inutiles ou obsolètes.

La réforme de l'État au service des contribuables

Revoir le fonctionnement des services de l'État

Pour augmenter la productivité de l'État, le Gouvernement lancera dès l'automne prochain un programme d'audit. Avec un double objectif : établir un diagnostic sur la façon dont l'État remplit ses missions, et proposer des gains de productivité.

Tous les deux mois, chaque ministre identifiera au moins un service, une procédure ou une fonction d'ampleur significative à auditer. Ces audits seront immédiatement réalisés, sous la maîtrise d'ouvrage du ministère chargé de la réforme de l'État et du ministère intéressé, par des membres des corps d'inspection et des consultants. Ils doivent déboucher sur des simplifications concrètes et sur des gains de productivité facilement mobilisables.

Améliorer la gestion des fonctions de soutien

- Un réseau d'acheteurs publics, s'appuyant sur les opérateurs ministériels ou interministériels (comme l'Union des groupements d'achats publics), sera créé pour mutualiser les bonnes pratiques et suivre la performance économique des achats publics.
- Parallèlement à la mise en place d'un service des Domaines profondément rénové, la fonction stratégique immobilière de l'État sera renforcée : évaluation de la pertinence des grandes opérations immobilières, examen des plans immobiliers ministériels, promotion de modes de gestion innovants.
- À l'occasion de la mise en place de nouveaux systèmes d'information dans les ministères, toutes les procédures concernées seront remises à plat.

Développer les contrats de performance

Le ministère chargé du Budget et de la réforme de l'État aidera les ministères qui le souhaitent à conclure des contrats de performance. En contrepartie d'efforts significatifs de productivité, ils offriront un cadre de financement pluriannuel et des mécanismes d'intéressement.

Faire évoluer le dispositif des stratégies ministérielles de réformes (SMR)

Les SMR évolueront. Leur volet stratégique sera intégré dans les projets annuels de performance, prévus par la LOLF. Par ailleurs, la recherche de gains de productivité et les actions de transformation des administrations qui en découlaient seront au cœur des nouveaux audits.

Une nouvelle organisation au service de la modernisation de l'État

Le rattachement de la réforme de l'État au ministère chargé du Budget permet la constitution de deux pôles : l'un chargé de la modernisation, l'autre du pilotage des finances publiques en régime LOLF (définition du cadrage pluriannuel des finances publiques, allocation des ressources disponibles annuelles, pilotage global de l'exécution budgétaire des administrations publiques).

Une structure de conseil unifiée, **la direction générale de la modernisation de l'État**, regroupera 4 directions préexistantes : la délégation de la modernisation de la gestion publique et des structures de l'État (DMGPSE), la délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA), la

direction de la réforme budgétaire (DRB) et l'agence pour le développement de l'administration électronique (Adae).

Cette nouvelle direction est chargée d'identifier les objectifs communs de réforme, de fournir des outils aux ministères, d'évaluer et de suivre ce qu'ils proposent. Il s'agit d'aider et d'inciter les ministères et non de se substituer à eux.

Jean-François Copé a confié à Frank Mordacq, directeur de la réforme budgétaire, une mission de préfiguration de la direction générale de la modernisation de l'État. Il rendra ses conclusions en septembre afin que cette nouvelle direction soit opérationnelle à la fin de l'année.

Jean-François Copé a rappelé que la modernisation de l'État doit aller de pair avec l'amélioration de sa performance. Réformer l'État, c'est offrir aux usagers une meilleure qualité de service public, à un meilleur coût. C'est aussi rendre l'action de l'État à la fois plus simple et plus lisible.

Cette ambition nécessite des efforts de la part de tous les ministères : mais ils ont tout à gagner de cette démarche, puisqu'ils profiteront systématiquement d'une partie des économies réalisées. Tout le monde a donc intérêt au succès de cette modernisation : les usagers des services publics et les contribuables, mais aussi les fonctionnaires, car aucune modernisation de l'État ne se fera sans eux.

Contact presse :

Cabinet de Jean François Copé : Delphine Peyrat – 01 53 18 43 03

© *Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, 27/07/2005*